



Ministère de la Santé

Atelier national de renforcement de capacité sur les flexibilités de l'Accord sur les Aspects de Droit de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce (ADPIC), l'accès aux médicaments et la production locale de génériques.

**OUAGADOUGOU, BURKINA FASO
12-14 SEPTEMBRE 2019**

Recommandations

- Adopter d'un texte national mettant en œuvre la période transitoire sur les produits pharmaceutiques (2033) et la période transitoire générale (2021). Une fois le texte adopté, il sera notifié à l'OAPI ;
- Mettre en place un petit groupe de travail qui va suivre la mise en œuvre des recommandations de l'atelier, poursuivre le travail de Yolse au niveau national et continuer le dialogue avec les autorités nationales. Le groupe se réunira chaque mois ou tous les trois mois.
Le groupe est constitué de :
 - Dr Liliane Gounabou, Ministère de la santé
 - Pr Semdé Rasmané, Université de Joseph Ki-Zerbo
 - Dr Sandouidi Alfred, Ordre nationale des pharmaciens
 - Monsieur Ouédraogo Philippe, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
 - Monsieur Seydou Kaboré, représentant de Yolse au Burkina Faso ;
- Mettre en place une plateforme nationale placée sous la tutelle du Premier ministre pour permettre une meilleure synergie d'actions et l'engagement de tous. Cette plateforme sera constituée par les ministères concernés, les différents acteurs nationaux y compris les promoteurs et les importateurs. L'agenda de la plateforme est la suivante :
 - S'assurer de la mise en œuvre de la période transitoire sur les produits pharmaceutiques ;

- Elaborer et adopter une stratégie nationale afin d'adresser les problèmes d'accès aux médicaments abordables, l'innovation et la production locale ;
 - S'assurer que la feuille de route régionale de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) sur la production régionale aille dans le sens des intérêts du Burkina Faso ;
 - Organiser un forum pharmaceutique nationale dans un délai d'une année ;
 - S'assurer que les accords commerciaux qui seront signés par le Burkina Faso n'impactent pas négativement l'accès aux médicaments et la production locale de génériques ;
- Elaborer un document de plaidoyer en faveur de la production locale de génériques au Burkina Faso ;
 - Introduire les recommandations de cet atelier à l'ouverture de la session parlementaire du 25 septembre 2019 à l'Assemblée Nationale.
 - Soutenir prioritairement les promoteurs locaux porteurs de projets de développement de l'industrie pharmaceutique.
 - Nouer des partenariats avec d'autres universités (africaines, européennes ou asiatiques) pour travailler à la mise en place d'une production locale.
 - Introduire une communication orale en Conseil des ministres concernant la tenue de l'atelier, suivi d'un rapport écrit en conseil des ministres.
 - Partager les recommandations de l'atelier avec les différents ministères concernés.
 - Mettre en place des points focaux dans les différents ministères pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations et garder le contact avec Yolse.